

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 23 juin 2016

Absente et excusée : Colette BOCAGE, Echevine

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur DETOURNAY blessé sollicite l'accord de l'Assemblée pour que Madame Sonia KENNIS soit présente pour la prise de notes nécessaires à l'élaboration du procès-verbal. Aucune objection n'est émise.

1. Finances du CPAS

Compte 2015 du CPAS, compte de résultats et bilan au 31 décembre 2015, assortis du rapport financier.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur VANROSSOMME, Directeur financier du CPAS. Madame ENGLEBERT, Directrice générale ff du CPAS et Monsieur NIHOUL, employé au CPAS sont également introduits en séance.

Monsieur BILLOUEZ, Président les remercie pour leur présence.

Monsieur VANROSSOMME commente via un Power point les données suivantes :

- L'évolution des résultats budgétaires ordinaires, dont celui de cette année en net positif ;
- Les dépenses ordinaires liées au personnel en augmentation de 100.000 € (pas une augmentation réelle). Cotisations patronales à reprendre à la demande du Fédéral. On retrouve le même montant en recettes.
- Les dépenses de fonctionnement en baisse ;
- Les revenus d'intégration en augmentation ;
- L'Aide sociale en diminution (gros effort pour apurer des créances anciennes) ;
- Au niveau du compte de résultat, le ratio de couverture des emprunts est à 1,71 (un ratio au-dessus de 1 veut dire que le CPAS n'est pas trop endetté) ;
- Au niveau du tableau synthétique des mutations de l'actif immobilisé, Monsieur VANROSSOMME donne également des précisions au niveau des dépenses liées aux travaux.

Monsieur VINCENT signale que la gestion du CPAS lui semble saine. Il fait part des chiffres de l'Aide sociale et des RIS qui lui paraissent toujours surprenant par rapport à la situation du pays en général. « 56.000 heures de travail pour les titres services c'est énorme, même si une société d'Antoing a mis la clé sous la porte. 20.000 € non utilisés, tant mieux. Il faut continuer, la situation est redevenue plus saine que par le passé ».

Monsieur VIVIER interpelle sur le recouvrement des créances et demande si la baisse est due à des abandons de poursuites ou à des remboursements.

Monsieur BILLOUEZ signale qu'il y a un peu des deux et que le travail se fait par vague comme à la commune.

A l'unanimité, le compte 2015 du CPAS est approuvé.

Monsieur VANROSSOMME, Directeur financier du CPAS, Madame ENGLEBERT, Directrice générale du CPAS et Monsieur NIHOUL, employé au CPAS quittent la séance.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2016.

Monsieur BAUWENS présente le point. Il précise que toutes les réponses aux questions ont été données en commission finances du lundi 20 juin 2016.

Monsieur VINCENT signale que cette MB est utile, et que c'est plutôt un toilettage du budget. Il commente les 590.000 € d'investissements reportés :

- « 300.000 € pour la Grand Rue (nous sommes inquiets sur la méthode et le phasage des travaux) ;
- Crédit reporté pour l'acquisition d'un bâtiment abritant la maison de jeunes (Il encourage à trouver un bâtiment adéquat) ;
- Crédit reporté pour la couverture d'un terrain de tennis à Antoing. Il faut une discussion claire avec le club pour connaître leurs attentes. Beaucoup de perte de temps dans ce dossier ».

Monsieur DESMET précise que l'on a retardé les travaux de la Grand Rue, pour obtenir un subside dans le cadre du Fonds d'Investissement Régional (50%), ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur VINCENT demande à quelle date débiteront les travaux.

Monsieur BAUWENS précise qu'une réunion citoyenne sera organisée. « Les travaux seront exécutés par phase. Le projet sera présenté lors d'un conseil communal par l'auteur de projet. La rue Edouard Sourdeau sera ouverte à la circulation dans les deux sens pour l'accès plus aisé aux commerces. Nous allons essayer d'interrompre le moins possible la circulation, mais il faut déjà au moins 21 jours d'interruption pour que le béton puisse prendre ».

Monsieur DETOURNAY précise que l'on attend l'appel à projet de la Région wallonne pour les subventions 2017/2018. « Les travaux débiteront probablement dans la seconde partie de l'année 2017 ».

Madame Sabine MAHIEU demande des précisions par rapport au tennis.

Monsieur BAUWENS précise qu'au départ la commune avait proposé au club de couvrir un terrain existant, mais les responsables n'ont pas voulu. « Ils demandaient l'implantation d'un terrain couvert dans l'avenue du stade, où il aurait fallu notamment abattre 9 gros arbres pour y mettre une bulle. La Ville d'Antoing a refusé, également pour le côté esthétique. Nous avons le permis pour le projet à Bruyelle mais pas les moyens financiers. Le permis est valable deux ans. Une commission « sports » sera organisée à la rentrée de septembre pour ce dossier ».

Monsieur VIVIER fait les remarques suivantes :

- « La redevance gaz est à la baisse, tant mieux ;
- Les prestations de tiers sont à la hausse ;
- Changer le revêtement de la Grand Rue c'est bien mais il faut faire attention à ce qu'il y a en-dessous.
- Au niveau du tennis, le terrain de Bruyelle est fort humide, ce n'est pas un endroit idéal pour construire des terrains de tennis ».

Monsieur BAUWENS précise que deux grandes grilles métalliques vont être posées dans la largeur de la Grand Rue, à deux endroits différents, pour récupérer une partie des eaux qui descendent. « Il n'y a pas eu d'inondations dans la Grand Rue lors des fortes pluies ».

Monsieur DESMET précise que cet égouttage n'est pas sous-dimensionné et qu'il est en bon état suite à l'inspection caméra réalisée.

Monsieur VIVIER fait référence aux inondations dans le restaurant chinois de la Grand Rue.

Monsieur BAUWENS précise que ce sont les eaux qui viennent de l'arrière du bâtiment qui provoquent des inondations, et pas les eaux de la Grand Rue.

Par 16 « OUI » et 2 « ABSTENTIONS » (UCA), les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire sont approuvées.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Règlements communaux

Règlement-redevance sur le droit de place sur la braderie annuelle – modification

Le point est présenté par Monsieur BAUWENS.

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la modification du règlement-redevance sur le droit de place pour la braderie annuelle.

Il est proposé de prévoir un paiement sur le compte de la Ville lors de l'inscription (au plus tard le dernier vendredi du mois d'août). Le paiement vaut inscription.

Ce système permettra :

- d'une part, de garantir une majorité de présences (et un montant minimum perçu). En effet, les commerçants réservaient mais se décidaient à venir le matin de la braderie en fonction de la météo... On pourra limiter le nombre d'emplacements libres.
- d'autre part, de limiter la perception d'argent liquide le jour même par les organisateurs (risque de vol).

Pour les personnes ayant renvoyé les documents de réservation mais n'ayant pas payé et pour les « volants » (ceux qui se présentent le jour de la braderie), la redevance sera majorée de 20 €.

Monsieur VINCENT précise que c'est une très bonne chose que l'on incite les gens à venir.

A l'unanimité, le règlement-redevance sur le droit de place sur la braderie annuelle est approuvé.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Vente de biens

a) Antoing - vente de gré à gré d'un terrain sis rue de la Pêcherie/rue des Ponts

Monsieur BAUWENS présente le point.

La Ville est propriétaire d'un bien cadastré section C 152 t situé rue de la Pêcheurie/rue des Ponts pur une contenance de 6ares 68 centiares.

En date du 27/07/2007, la société TRADECO a sollicité la Commune afin de participer à une opération de revitalisation urbaine qui permet aux communes d'obtenir 1euro de subsides pour l'aménagement des abords/voiries pour 2 euros investis par le privé dans le logement et le commerce (subvention plafonnée à 1.250.000 €).

En date du 18/12/2008, le conseil communal a approuvé un périmètre de revitalisation délimité par la Presqu'île de l'Escaut, la rue des Ponts, la Place du Préau et la rue de la Pêcheurie ;

Afin de mener à bien ce projet, la SA TRADECO a déjà fait l'acquisition des biens situés dans ce périmètre (rue des Ponts, 3, 5, 7, 11...)

La parcelle cadastrée section C 152 t s'implante dans la continuité de ces biens acquis.

Le Comité d'acquisition des immeubles a estimé le bien à 100 €/m².

La propriété de cette parcelle s'avèrerait nécessaire pour l'aboutissement d'un partenariat public/privé avec l'entreprise intéressée.

Ce projet rentre dans le cadre plus global d'une révision de plan d'aménagement communal visant l'amélioration du quartier, notamment par la création d'un chemin de halage, d'un aménagement de la presqu'île de l'Escaut. Ce projet a également pour objectif l'amélioration de la qualité architecturale de l'entrée de ville et le développement d'un éco-quartier répondant aux exigences énergétiques et durables actuelles. Il permettra également de répondre à une demande en logements mixtes (maisons, appartements,...)

Il est donc proposé au Conseil :

- De choisir la procédure de gré à gré sans publicité pour la vente du bien cadastré section C 152 t situé à l'angle de la rue de la Pêcheurie et de la rue des Ponts ;
- De vendre le bien à la SA TRADECO, drève Gustave Fache, 5 à 7700 Mouscron au montant de l'estimation du Comité d'acquisition des immeubles, soit 100 €/m² pour une contenance de 6 ares 86 centiares soit 68.600 € ;
- De charger le CAI pour la rédaction de l'acte de vente et de désigner le Bourgmestre et le directeur général pour la signature de l'acte ;
- Le produit de la vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire ;
- Tous les frais liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- L'acquéreur s'engage à laisser l'usage de la parcelle (à destination de stationnement) tant que les travaux n'auront pas été entamés.

Monsieur VINCENT fait le topo du dossier. Il demande comment va se dérouler la suite.

Monsieur DETOURNAY précise que la partie de dossier pour le PCA dérogatoire au plan de secteur est ficelée. « Après il faut passer au stade suivant (permis,...) ».

Monsieur VIVIER précise que l'on avait dit il y a un an que ça serait commencé. Va-t-on introduire des commerces sur cette zone ? Y aura-t-il dérivation de l'égouttage vers l'Escaut ?

Monsieur BAUWENS précise qu'il y aura effectivement des commerces. « Une passerelle sera aménagée pour accéder à la presqu'île de l'Escaut. Il n'est pas question de rejeter les eaux dans l'Escaut. L'égouttage existant est bien dimensionné et adapté ».

Par 15 « OUI » et 3 « ABSTENTIONS » (GO), le Conseil Communal approuve la vente de ce terrain.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Antoing - vente de gré à gré d'un terrain sis à la rue des Tanneurs

Monsieur BAUWENS présente le point.

La Ville est propriétaire d'un bien cadastré section A 784 s, 839 a2 et b2 situé rue des Tanneurs pour une superficie de 12 ares 43 ca.

La ville a pu bénéficier de subsides pour la démolition de l'ancienne brasserie Soufflet et il convient que le terrain ne redevienne pas un chancre.

Afin de pouvoir garantir le bon aménagement des lieux dans des délais rapides, le Conseil Communal a décidé, en date du 25/02/2016, de mettre en vente le bien avec charges d'urbanisme au prix minimum de 101.926 €.

A l'ouverture des offres, le 13/05/2016, seule la SA Huygens a remis offre, conformément aux exigences de la procédure, et ce, pour un montant de 120.000 euros

Il est donc proposé au Conseil :

- De vendre le bien à la SA Huygens dont les bureaux se trouvent à la rue Warpote 23 à 7950 Ladeuze au montant de son offre, à savoir 120.000 euros
- De mandater le Bourgmestre et le directeur général pour la signature de l'acte
- De charger le notaire Colin pour la passation de l'acte
- le produit sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur VINCENT demande si l'obligation pour l'acquéreur de construire 12 appartements est toujours d'actualité.

Monsieur DETOURNAY répond qu'un minimum de 12 logements est imposé dont au moins 60 % de logements 2 chambres, avec un délai de 3 ans pour construire. « Il s'agit d'une nouvelle procédure : la vente avec charges urbanistiques. C'est quasiment une première en Belgique. On voulait absolument un projet urbanistique qui soit en adéquation avec les besoins de la population. Nous avons reçu une offre de 120.000 € pour une estimation à 101.000 €, c'est une bonne chose ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la vente de ce terrain.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Environnement

Contrat rivière Escaut-Lys – protocole d'accord 2017/2019

Monsieur DESMET présente le point.

A travers les contrats de rivière et leurs protocoles d'accord, la Wallonie a voulu donner aux communes, acteurs locaux, citoyen, la possibilité de travailler ensemble sur la gestion de notre ressource en eau en leur permettant de réaliser tous les trois ans un programme d'actions basé sur un diagnostic de l'état de nos milieux aquatiques.

Cette participation des acteurs locaux dans la gestion de l'eau répond également aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (qui vise à atteindre un bon état écologique et chimique de toutes les eaux de l'espace Europe) et de la Directive inondation.

La participation communale pour le financement de l'ASBL contrat de Rivière Escaut Lys s'élèvera à 1.852,44 euros par an à partir de 2017. Cette dernière n'avait plus été indexée depuis quelques années.

Le collège communal, réuni en séance du 1^{er} juin 2016, propose de faire apparaître dans le protocole d'accord 2017-2019 les actions suivantes, qui permettront de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (2000/60/CE) et la Directive Inondation (2007/60/CE) et ceux du contrat de Rivière :

- Assainissement : égouttage Rue des Caves à Maubray et d'une partie de la Rue du Petit Pavé ;
- Gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie : prévoir le budget nécessaire pour le curage, réfection berges,...., des cours d'eau communaux ;
- Aménagement contre les inondations et coulées de boues : installation d'une fascine à la rue de Vezonchaux à Maubray et d'un bassin d'orage au chemin des Anglais de Calonne ;
- Lutte contre les espèces invasives : continuer les chantiers de lutte ;
- Mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau : aménagement de la source de Fontenoy ;
- Projet d'animation en lien avec l'eau : financer le transport des élèves des écoles de l'entité vers le lieu de l'exposition sur l'Eau organisée par le Contrat de Rivière Escaut Lys.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- La participation au fonctionnement du contrat de rivière Escaut Lys à concurrence de 1.852,44 euros par an pour les années 2017, 2018 et 2019.
- Les actions communales reprises ci-dessus à incorporer dans le protocole d'accord 2017-2019 du Contrat de Rivière Escaut Lys et s'engager (moralelement) à réaliser ces actions dans la mesure des moyens techniques, humains et financiers disponibles chaque année.

Monsieur VIVIER demande ce que ce contrat va nous apporter.

Monsieur DESMET précise qu'il va nous apporter avant tout une aide technique (étude, conseil, consultation,...).

Monsieur DETOURNAY précise que le PNPE possède un staff d'ingénieurs spécialisés, chargés de guider les communes.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Thierry DESMET

6. Intercommunales

Monsieur BAUWENS présente les points.

a) Assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC du 28 juin 2016

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2015 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2015
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration
5. Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2015
6. Désignation du réviseur d'entreprises.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Assemblée générale de l'Intercommunale IDETA du 29 juin 2016

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion 2015
2. Comptes 2015 et affectation des résultats
3. Rapport du Commissaire - Réviseur
4. Décharge du Commissaire – Réviseur
5. Décharge aux administrateurs
6. Marché de contrôle de l'audit des comptes de l'Intercommunale IDETA 2016 – 2017 – 2018
7. Rapport annuel du Comité de rémunération de l'Intercommunale IDETA SCRL
8. Divers.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

c) Assemblée générale de la SA Holding Communal du 29 juin 2016

Ordre du jour :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2015
2. Examen des comptes annuels pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2015 par les liquidateurs
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2015, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2015
5. Proposition des liquidateurs de nomination d'un commissaire
6. Vote sur la nomination d'un commissaire
7. Questions.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Subsides aux sociétés

Monsieur BAUWENS présente les points.

- a) Octroi d'un subside pour 2016 à la société « Les Bourleux de la Terrasse » - montant : 125 €

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- b) Octroi d'un subside pour 2016 au Conseil Consultatif des Aînés – montant 375 €

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- c) Octroi d'un subside 2016 à l'Association des Guides du pays Blanc – montant 125 €

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7 Bis. Comptes 2015 des fabriques d'églises

Le point est présenté par Madame DELEPINE.

ANTOING

Recettes ordinaires :

Article 1 – Loyers de maisons – suivant pièces = 6.817,20 € - crédit budget 2015 = 7.092,00 €

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 123,99 € - crédit budget 2015 = 400,00 €

Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 680,00 € - crédit budget 2015 = 750,00 €

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 1.555,34 € - crédit budget 2015 = 2.075,00 €

Article 18b – Précompte professionnel retenu à la source – suivant pièces = 0,00 € - crédit budget 2015 = 255,00 €

Article 18c – Droits de chasse – suivant pièces = 67,50 € - crédit budget 2015 = 70,00 €

Les recettes totales sont dépassées.

Montant total des recettes = 49.549,37 € - Montant budget 2015 = 48.169,50 €

Dépenses ordinaires :

Article 1 – Pain d'autel – suivant pièces = 160,90 € - crédit budget 2015 = 152,00 €

Article 3 – Cire, encens et chandelles – suivant pièces = 463,68 € - crédit budget 2015 = 462,59 €

Article 4 – Huile pour lampe ardente – suivant pièces = 124,00 € - crédit budget 2015 = 121,00 €

Article 6b – Eau – suivant pièces = 241,22 € - crédit budget 2015 = 234,00 €

MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 764,89 € - crédit budget 2015 = 750,00 €

Article 50a – Charges sociales – suivant pièces = 8.058,28 € - crédit budget 2015 = 8.005,00 €.

MAIS les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 52.238,04 € et non 52.099,75 €

Excédent = 9.716,35 €

BRUYELLE

Recettes ordinaires :

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 1.261,46 € - crédit budget 2015 = 3.300,00 €. Revenus des placements de plus en plus faibles.

Article 10 – Intérêts à la Caisse d'épargne – suivant pièces = 20,94 € - crédit budget 2015 = 150,00 €. Taux d'intérêts de plus en plus faibles.

Article 11 – Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs – suivant pièces = 0,00 € - crédit budget 2015 = 3,00 €. Taux d'intérêts de plus en plus faibles.

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 211,00 € - crédit budget 2015 = 300,00 €

Article 17 – Supplément de la commune pour les frais ord. du culte – suivant pièces = 7.110,81 € - crédit budget 2015 = 18.910,81 €. La commune n'a pas encore versée le supplément de la MB1/2015.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 572,72 € - crédit budget 2015 = 600,00 €

Les recettes totales sont inférieures aux recettes budgétées.

Montant total des recettes = 35.585,05 € - Montant budget 2015 = 51.637,97 €

Dépenses ordinaires :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 812,12 € - crédit budget 2015 = 680,00 €

Article 12 – Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires – suivant pièces = 100,00 € - crédit budget 2015 = 10,00 €. Garnissage autel pour l'enterrement du curé Deschaumes. MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 28 – Entretien et réparation de la sacristie – suivant pièces = 102,15 € - crédit budget 2015 = 100,00 €

Article 35c – Entretien et réparation de l'éclairage de secours – suivant pièces = 484,56 € - crédit budget 2015 = 339,00 €. Remplacement nécessaire de blocs d'éclairage.

Article 50i – Frais bancaires – suivant pièces = 123,04 € - crédit budget 2015 = 100,00 €. MAIS les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Dépenses extraordinaires :

Article 62a – Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur – suivant pièces = 338,16 € - crédit budget 2015 = 337,96 €.

MAIS les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 50.459,93 € et non 50.459,73 €

Déficit = 14.874,88 €

CALONNE

Recettes ordinaires :

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 6523,16 € - crédit budget 2015 = 14500,00 €

Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 40,00 € - crédit budget 2015 = 96,00 €

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 334,87 € - crédit budget 2015 = 530,00 €

Les recettes totales sont inférieures aux recettes budgétées.

Montant total des recettes = 19.758,16 € et non 19.748,16 € - Montant budget 2015 = 27.639,96 €

Dépenses ordinaires :

Article 3 – Cire, encens et chandelles – suivant pièces = 231,91 € - crédit budget 2015 = 100,00 €

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 845,88 € - crédit budget 2015 = 670,00 €

Article 10 – Nettoyement de l'église (produits) – suivant pièces = 25,32 € - crédit budget 2015 = 25,00 €

Article 15 – Achat de livres liturgiques ordinaires – suivant pièces = 775,99 € - crédit budget 2015 = 500,00 €

MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 17 – Traitement **brut** du sacristain – sans pécule de vacances et prime de fin d’année – suivant pièces = 1.670,85 € et non 1.543,20 € - crédit budget 2015 = 1.537,00 €

Article 19 – Traitement **brut** de l’organiste – sans pécule de vacances et prime de fin d’année – suivant pièces = 2.162,46 € et non 2.025,00 € - crédit budget 2015 = 2.069,00 €

Article 27 – Entretien et réparation de l’église – suivant pièces = 0,00 € et non 606,50 € - crédit budget 2015 = 35,00 €. Erreur de transcription. La dépense doit être inscrite à l’article 35a.

Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 226,78 € - crédit budget 2015 = 226,00 €.

Article 35a – Entretien et réparation des appareils de chauffage – suivant pièces = 606,50 € - crédit budget 2015 = 0,00 €

Article 41 – Remises allouées au trésorier – suivant pièces = 467,52 € - crédit budget 2015 = 399,00 €. Montant repris sur l’extrait = 850,00 €.

Article 46 – Frais de correspondance, port de lettres, etc... – suivant pièces = 83,49 € - crédit budget 2015 = 34,00 €

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 793,25 € - crédit budget 2015 = 748,00 €

Article 50c – Avantages sociaux **bruts** – suivant pièces = 968,27 € et non 702,47 € - crédit budget 2015 = 758,00 €.

Article 50d – Assurance responsabilité civile – suivant pièces = 67,03 € - crédit budget 2015 = 63,00 €

Article 50e – Assurance loi – suivant pièces = 109,91 € - crédit budget 2015 = 109,00 €

Article 50f – Assurance RC objective – suivant pièces = 143,11 € - crédit budget 2015 = 141,00 €

Article 50l – Eglises ouvertes – suivant pièces = 175,00 € - crédit budget 2015 = 152,00 €

Dépenses extraordinaires :

Article 51 – Déficit du compte de l’année 2014 – suivant pièces = 6.815,62 € et non 0,00 €.

Les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 23.758,56 € et non 16.369,87 €

Montant budget 2015 = 27.639,96 €

Déficit = 4.000,40 €

FONTENOY

Recettes ordinaires :

Article 6 – Revenus des fondations, fermages et maisons – suivant pièces = 293,12 € et non 293,20 € - crédit budget 2015 = 293,22 €

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 95,49 € et non 95,59 € - crédit budget 2015 = 107,00 €

Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 20,00 € - crédit budget 2015 = 100,00 €

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 466,68 € - crédit budget 2015 = 500,00 €

Les recettes ordinaires sont inférieures aux recettes budgétées mais les recettes totales sont supérieures aux recettes budgétées.

Montant total des recettes = 15.685,36 € et non 15.685,47 € - Montant budget 2015 = 14.549,62 €

Dépenses ordinaires :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 527,95 € - crédit budget 2015 = 240,00 €

Article 6b – Eau – suivant pièces = 124,37 € et non 113,08 € - crédit budget 2015 = 110,00 €. Mais la Ville ne peut pas toucher aux dépenses du Chapitre I.

Article 24 – Traitement **brut** du bedeau – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.259,31 € et non 1.169,65 € - crédit budget 2015 = 1.160,00 €
Article 26 – Traitement **brut** de la nettoyeuse – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.403,48 € - crédit budget 2015 = 1.340,00 €
Article 50c – Avantages sociaux **bruts** – suivant pièces = 608,43 € et non 405,50 € - crédit budget 2015 = 505,00 €.

Les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 13.721,83 € et non 13.259,75 €

Montant budget 2015 = 14.427,57 €

Excédent = 1.963,53 €

MAUBRAY

Recettes ordinaires :

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 25,00 € - crédit budget 2015 = 40,00 €

Article 17 – Supplément de la commune pour les frais ord. du culte – suivant pièces = 16.088,82 € et non 16089.60 € - crédit budget 2015 = 16.089,62 €.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 208,55 € - crédit budget 2015 = 222,38 €

Montant total des recettes = 17.586,87 € et non 18.825,47 € - Montant budget 2015 = 17.049,52 €

Dépenses ordinaires :

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 412,48 € - crédit budget 2015 = 200,00 €

Article 50c – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 321,68 € - crédit budget 2015 = 170,90 €.

Article 50g – Médecine du travail – suivant pièces = 311,64 € - crédit budget 2015 = 260,00 €.

Les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 14.209,25 € et non 14.209,32 €

Montant budget 2015 = 17.049,52 €

Excédent = 3.377,62 € et non 4.616,15 €

PERONNES

Recettes ordinaires :

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 32,25 € - crédit budget 2015 = 50,00 €

Article 15 – Produits des troncs, quêtes, oblations – suivant pièces = 162,15 € - crédit budget 2015 = 180,00 €

Article 17 – Supplément de la commune pour les frais ord. du culte – suivant pièces = 19.472,72 € et non 26.728.19 € - crédit budget 2015 = 19.471,92 €. Les 3 x 2.418,49 € versés par erreur ont été remboursés le 16/12/2015.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 955,56 € - crédit budget 2015 = 957,17 €

Montant des recettes ordinaires = 20.904,89 € et non 28.160,36 € - Montant budget 2015 = 20.859,09 €

Montant total des recettes = 28.826,84 € et non 36.082,31 € - Montant budget 2015 = 20.859,09 €

Dépenses Chapitre I :

Article 6a – Combustible chauffage – erreur de transcription sur les mandats – 226,87 € au lieu de 228,87 €.

Dépenses ordinaires :

Article 27 – Entretien et réparation de l'église – suivant pièces = 1.338,68 € - crédit budget 2015 = 1.000,00 €

Dépenses extraordinaires :

Article 61 – Autres dépenses extraordinaires – suivant pièces = 0,00 € et non 7.255,47 € - crédit budget 2015 = 0,00 €. Voir article 17 des recettes.

Article 62b – Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur – suivant pièces = 55,50 € - crédit budget 2015 = 0,00 €.

Les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 17.552,03 € et non 24.807,50 €

Montant budget 2015 = 20.859,09 €

Excédent = 11.274,81€.

Informations relatives aux déficits de Bruyelle et Calonne

- Les 11.800 € pour les travaux de la cure ont été approuvés par le Conseil Communal du 24/09/2015. Le paiement sera effectué après le retour de la MB1/2016, dans laquelle ces crédits ont été prévus.
 - Les revenus des fondations et rentes sont de plus en plus faibles (1.261,46 € au lieu des 3.300,00 € budgétés).
- ⇒ Forte diminution des recettes.

CALONNE

- Les revenus des fondations et rentes sont de plus en plus faibles (6.523,16 € au lieu des 14.500,00 € budgétés).

Monsieur VINCENT évoque une réunion prévue entre la commune et les Fabriciens.

Madame DELEPINE répond que cette réunion a eu lieu, et que les Fabriciens ont été invités à modérer leurs coûts et leurs dépenses. Une autre réunion est prévue où chaque Fabrique d'église aura un montant défini et ne pourra pas dépenser plus.

Madame Sabine MAHIEU demande pour obtenir les PV de ces réunions. Madame DELEPINE transmette ce PV.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ces comptes.

Politique responsable : Viviane DELEPINE

Agent traitant : Valérie TITELION

8. Droit d'interpellation

Réponse suite à l'interpellation d'un citoyen concernant les poids-lourds dans les villages : information.

Monsieur DETOURNAY rappelle les modalités reprises au règlement d'ordre intérieur, concernant le déroulement de cette interpellation.

Monsieur BAUWENS suspend la séance pour donner la parole à Monsieur ROBETTE.

Monsieur ROBETTE, reprend le texte de son interpellation.

« On remarque de plus en plus de poids lourds, parfois avec une remorque, sillonner nos villages, comme par exemple la rue Cavée... Ce constat ne pourra que s'amplifier avec le démarrage des travaux du centre de Nature et Sports.

Je ne pense pas que nos routes communales aient été construites pour supporter de tels tonnages surtout si ces poids lourds restent immobiles toute une nuit ou un week-end (plus de 8h et donc, à mon sens, en infraction avec l'AR du 01/12/1975 – MB 09/12/1975).

Les poids lourds occupent parfois toute la largeur de la route dans les secteurs étroits comme le double S du haut de la rue Paul Pastur.

Ayant sollicité récemment à deux reprises l'intervention de la police de zone du fait de la présence d'un semi-remorque devant mes fenêtres tout un week-end, les agents ont refusé de venir constater car il avaient autre chose à faire et de plus ils n'y voyaient pas d'infraction... Ils m'ont conseillé d'en parler à la police communale d'Antoing qui ouvre ses bureaux le lundi à 8 heures du matin alors que le poids lourd démarre à 6h du matin...

Ne serait-il donc pas souhaitable de joindre, aux panneaux routiers F1a-b, un panneau du type E9a-b et/ou C21-23-25. L'interdiction d'accès à une zone entraîne, de fait, une interdiction du stationnement pour les véhicules visés.

Cette signalisation faciliterait au moins le constat de la police et améliorerait donc à terme la qualité de vie des riverains ».

Il précise que les voiries communales ont du mal à supporter le passage des poids lourds et des bus. « Il y a souvent des blocages devant l'entrée de la sucrerie à cause des camions. En plus de l'état des routes, il y a aussi le comportement des chauffeurs qui pose problème. Un poids lourds reste stationné devant l'école tout le week-end. Or, l'AR du 1^{er} décembre 1975 stipule que ce genre de stationnement ne peut dépasser 8 heures ».

Monsieur BAUWENS précise que l'on va essayer de trouver une solution pour que ces camions ne stationnent plus dans les villages.

Monsieur DETOURNAY apporte réponse à l'interpellation de Monsieur ROBETTE.

Il précise qu'il n'est pas de la compétence du Collège de constater les infractions, mais de la police. « A ce jour, nous n'avons pas d'endroit précis qui permettent à ces poids-lourds de stationner en toute sécurité. Des études sont en cours pour palier à ce manquement. Toutes les communes avoisinantes ont le même problème. Il est probable qu'avec la nouvelle taxe sur les poids lourds, plus de camions vont passer par les villages pour éviter les grands axes payants ».

Monsieur BAUWENS précise que les poids-lourds liés aux travaux pour le projet « Your Nature » ne passeront pas par Fontenoy, mais par la N52. Il sera demandé à la police locale de faire l'état des lieux de la signalisation existante.

La séance reprend.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Demande de la Conseillère Communale Sabine MAHIEU – Village de Fontenoy – diverses questions.

« Village de Fontenoy- Interpellation

Suite à une visite de notre groupe dans le village nous avons constaté les faits suivants :

- Rue Paul Pastur : des travaux d'extension du réseau de gaz ont nécessité l'ouverture des trottoirs. Depuis environ 8 mois les tranchées ont été rebouchées mais les accotements restent en l'état.
- Carrefour des Irlandais : les casse-vitesse se disloquent, les anciens poteaux électriques n'ont pas encore été démontés ; les nouveaux réverbères ne fonctionnent pas depuis l'installation ; une partie de la voirie (rue Maréchal de Saxe) est sous eau en cas de fortes pluies.
- Malgré les nombreux aménagements au cœur du village, la vitesse automobile reste très importante.
- La fontaine de la rue de Vezon, est-elle analysée régulièrement pour tester sa qualité ? Les résultats de ces analyses sont-ils disponibles ? Ne pourraient-ils pas être affichés ? Peut-on envisager un aménagement pour permettre un accès plus aisé ?

Nous demandons que

- le collège nous apporte des réponses aux questions développées ci-dessus ».

Monsieur DESMET apporte les réponses suivantes (voir aussi annexe 1) :

« VOO a dû prendre en charge le démontage des poteaux qui appartenaient au départ à ORES. Ils sont intervenus.

Pour les accotements à la rue Paul Pastur, un bon de commande a été envoyé à l'entreprise le 25 avril. Les travaux sont prévus en août 2016.

Au niveau des casse-vitesse, les nouveaux réverbères sont censés être fonctionnels. Un rappel a été adressé à l'entreprise MAES pour lever les remarques de la réception provisoire. Les égouttages et avaloirs de la rue Maréchal de Saxe sont bons, mais les gens jettent n'importe quoi dedans, ce qui empêche l'eau de s'infiltrer correctement ».

Monsieur BAUWENS reprend les chiffres de l'analyse de trafic entre 2011 et 2016, où l'on voit que la vitesse excessive est en nette diminution. « Les chicanes vont être améliorées ».

Monsieur DETOURNAY précise au niveau de la fontaine, que l'eau y est régulièrement analysée et qu'elle n'est pas potable, mais les gens continuent à en prendre. « Le panneau indiquant que l'eau n'est pas potable est systématiquement enlevé. L'eau n'est plus potable depuis le jour où l'OMS a baissé ses taux de concentration de nitrates en dessous de 25. Il ne faut pas oublier que les gens peuvent aussi utiliser cette eau à d'autres fins ».

Monsieur VINCENT signale qu'une commande en avril avec des travaux qui se font en août, c'est un délai extrêmement long pour les riverains.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9 Bis. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Groupe Ouverture (GO)

Monsieur VIVIER prend la parole.

« Intempéries et inondations.

Vu que :

- Depuis plusieurs années les conditions météorologiques évoluent.
- Antoing et ses villages ne sont pas épargnés par ce phénomène.
- Le remembrement et les nouveaux axes routiers ou de mobilité changent le « paysage » de notre commune mais surtout en changeant ses possibilités d'absorption des eaux et de régulation des eaux.
- Les égouts ne sont plus tout jeunes ni adaptés au climat actuel.
- Le réseau d'égouttage n'est pas des plus performants.
- L'agriculture évolue.
- Nos usines (sucrierie, cimenterie) ont une production abondante.

-Le PNPE réfléchit à des solutions.

Nous aimerions vous proposer certaines pistes à discuter :

-Une commission agricole sur le sujet des intempéries et des inondations.

-Une étude du PNPE sur les moyens adaptés et adaptables à notre commune pour optimiser la régulation des averses orageuses.

-Une adaptation du fauchage et du nettoyage des fossés.

-Un calendrier adapté avec le passage des machines pour le nettoyage des égouts en ville et dans les villages (augmenter la fréquence lors des mauvaises prévisions météorologiques).

-Une concertation avec le service incendie des points à améliorer pour la gestion de ces phénomènes.

-Une cartographie communale des endroits à risques et un plan d'actions sur chaque point afin de préparer les citoyens à ce type d'évènements. Il est évident que ces points à risques évolueront chaque année selon le type de cultures mais aussi selon les aménagements urbains.

En conclusion

Par ce point d'actualité mais aussi de sécurité de tous, le « GO » ne veut bien sûr pas révolutionner le travail actuel et les moyens mis en œuvre.

Néanmoins, il nous semble qu'avec un peu de préparation et de réflexion que ces différents problèmes liés aux changements climatiques pourront être améliorés ».

Monsieur DETOURNAY apporte les réponses aux questions (voir annexe 2).

Monsieur BAUWENS précise que des sacs de sable avaient été posés au chemin des Anglais par mesure de prévention, et que le fermier les a enlevés, ce qui fait que cette zone a de nouveau été inondée.

Monsieur VIVIER précise que les réponses apportées vont dans le bon sens. Il faut inciter les gens à signaler les problèmes avec un numéro de téléphone à mettre sur le site de la commune. Il faut organiser une séance de commission agricole en début d'année afin d'élaborer la cartographie des champs à risque. J'espère que tous les aménagements iront dans le bon sens.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

10. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

- Monsieur VINCENT évoque ironiquement le dos d'âne au rond-point de la rue du Coucou. Il s'agit du raccord entre le béton et l'hydrocarboné. Le SPW a déjà été interpellé plusieurs fois sans suite. Ne peut-on pas prendre l'initiative de réparer ?

Monsieur DETOURNAY précise qu'il faut être prudent avec ce genre de chose. Il expose le cas d'une commune qui a dû aller jusqu'en cassation, pour finalement réussir à avoir gain de cause. « On pourrait envisager de placer un panneau pour prévenir les usagers ».

- Monsieur VINCENT évoque le retour des beaux jours, et avec eux celui du bruit des mobylettes. Il demande de sensibiliser la police pour dissuader les contrevenants.
- Monsieur VIVIER évoque l’environnement immédiat de l’ancienne source de Péronnes. Il demande de mettre ce site en valeur (élagage des arbres, nettoyage,...).
- Madame Marie MAHIEU évoque une pétition des riverains du quartier du Marais à Maubray concernant le non-respect de la signalisation routière à la rue du Porjet/carrefour situé en contrebas de l’église. Les riverains sollicitent un marquage au sol imposant l’arrêt complet des véhicules, voir la pose de ralentisseurs ou chicanes.

Monsieur BAUWENS précise que cette pétition a été transmise à la police. La situation va être examinée avec Monsieur DUHOT comme pour la rue du Centre à Péronnes, à l’effet de voir si la pose de chicanes est requise. Le demandeur en sera informé.

- Monsieur VERSCHEURE évoque le parking à proximité de l’arsenal des pompiers, choisi pour le covoiturage. Il demande si on ne pourrait pas inclure dans ce périmètre, un parking pour les camions. « Ce site pourrait être grillagé, sécurisé par des caméras, et serait éventuellement payant, ou alors sur le site de Saint Druon ».

Monsieur BAUWENS précise que ce n’est pas possible sur le parking de covoiturage et encore moins sur le site de Saint Druon, car le terrain ne nous appartient pas. « Il faut peut-être espérer que les entreprises achètent de plus petits camions pour éviter la taxe ».

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS